

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	25

Numéro Délibération	07/2025
Mise en ligne le	14.02.2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 février 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

Objet de la délibération

Marchés publics - Prestations d'entretien d'espaces communaux 2023-26 – Avenant n°1 - Adoption

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Céline CLOTET pouvoir à Mme Sylvie COSTA / M. Pierre BARRE Pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusés Mme Catherine ITIER - M. Lionel ESPEROU

Absents M. Anthony PEROTTI - Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Jean-Paul FINART présente l'affaire ;

Selon délibération n°80/2022 du 15 décembre 2022 était adopté un accord-cadre pour des prestations d'entretien des parcs, jardins, cimetières et autres espaces communaux pour les exercices 2023 à 2026, avec l'ESAT APSH 34 (34193/34970).

Les montants annuels des commandes étaient fixés comme suit :

- montant minimum : 40 jours d'intervention,
- montant maximum : 105 jours d'intervention.
-

Pour l'exercice 2026, et afin de faire appel à cette entreprise adaptée jusqu'à 10 jours complémentaires au-delà du maximum annuel initialement prévu, il est proposé de porter le nombre de jours d'intervention maximum à 115 jours. Cette modification correspond à un avenant en plus-value de

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

9,5% rapporté à la seule année 2026, et inférieur à 2,4% sur la durée totale de ce marché (4 ans), qui prendra fin au 31 décembre prochain.

Cette proposition d'avenant a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 20 janvier 2025 à 10h.

Je vous propose :

- d'adopter cet avenant n°1, tel que joint aux présentes, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 011.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 25

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

